



MOSELLE FIBRE

Objet : Expérimentation en vidéoprotection

<p align="center">BUREAU DU 24 JUIN 2024 DELIBERATION N° BD 2024-323</p>

Le 24 juin 2024, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Denis BAUR, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Pierre ZENNER.

Etaient absents/excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Jérôme END, M. Roland KLEIN, M. Alain PIERROT, M. Patrick RISSER, M. Rémy SADOCCO, M. Philippe SCHOTT, M. David SUCK, M. Serge WOLLJUNG, M. Patrick WEITEN.

Délégations de vote :

M. Jérôme END donne pouvoir à M. Jean-Marc REMY
M. Alain PIERROT donne pouvoir à M. Thierry UJMA
M. Patrick RISSER donne pouvoir à M. Denis BAUR
M. Philippe SCHOTT donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG
M. Serge WOLLJUNG donne pouvoir à M. Jean MARINI
M. Patrick WEITEN donne pouvoir à M. Pierre TACCONI

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Denis BAUR a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° BR 2024-323 présenté lors du Bureau du 24 juin 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

MOSELLE FIBRE a engagé en 2020, une expérimentation de vidéoprotection intelligente visant à améliorer l'analyse des caméras existantes par l'adjonction de modules d'intelligence artificielle permettant notamment :

- De mesurer la densité du trafic ou l'état de la route,
- De détecter automatiquement des incidents (véhicule à l'arrêt, accident de la route, objet isolé, regroupement anormal de personnes sur l'espace publique...),
- D'aider à l'exploitation d'images de vidéoprotection déjà enregistrées (sélection automatique de passages vidéo où une catégorie particulière de véhicules apparaît...).

AQUILAE avait été retenue comme partenaire en sa qualité d'entreprise innovante. Elle a développé une solution de vidéoprotection intelligente impliquant des algorithmes d'intelligence artificielle :

- Exploitation de la base des vidéos pré-enregistrées issues des caméras : retrouver et suivre le parcours d'une personne ou d'un véhicule ;
- Détection automatique d'incidents sous forme d'alertes : intrusion dans une zone, véhicule en arrêt ;
- Extraction d'informations : comptage de personnes et de véhicules, classification par couleur, direction et type de véhicules.

La Route Départementale D653, dont le trafic varie entre 8 000 et 14 000 véhicules/jour (dont 3 à 5,2% de poids lourds), a été retenue comme territoire d'expérimentation. Elle traverse les communes d'HETTANGE-GRANDE, ROUSSY-LE-VILLAGE et EVRANGE.

L'expérimentation a démontré que les contraintes réglementaires étaient trop fortes pour ajouter de l'intelligence artificielle au sein :

- Des flux vidéo existants,
- Des enregistrements déjà établis.

L'analyse d'impact relative la protection des données n'a d'ailleurs pas pu aboutir, mettant alors fin à l'expérimentation engagée avec les communes d'HETTANGE-GRANDE, de ROUSSY-LE-VILLAGE et d'EVRANGE.

Fort de ce constat il est proposé au Bureau d'acter de la clôture de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente initiée en 2020.

Cependant, de nouveaux défis en matière de vidéoprotection sont soulevés.

Afin d'équiper les petites collectivités désireuses de déployer un système de vidéoprotection à moindre coût, il vous est proposé de tester l'utilisation d'un logiciel « compact » d'exploitation des flux de vidéo. Les fonctionnalités de l'outil, l'adaptabilité, l'ergonomie et la sécurisation des flux seront analysées dans le cadre de cette expérimentation.

D'autre part, il est possible d'expérimenter l'agrégation des flux vidéo en un lieu unique. Ce dispositif permettrait, par exemple, de préfigurer aux côtés du Département, du SDIS et de l'Etat l'organisation d'une cellule de crise. Cette expérimentation vise à identifier :

- Les moyens techniques nécessaires pour la migration sécurisée des flux de vidéoprotection,
- Les leviers juridiques garantissant cette action,
- Le coût estimé pour la mise en œuvre d'un tel projet à une échelle départementale.

L'expérimentation de ces deux items peut être engagée avec les communes nous ayant fait confiance en 2020 et qui adhèrent à la démarche.

Le montant de ces expérimentations est de 90 K€ en investissement et 60 K€ en fonctionnement. Cette enveloppe est conforme aux inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

De nouvelles conventions d'expérimentation sont donc proposées aux communes d'HETTANGE-GRANDE, de ROUSSY-LE-VILLAGE et d'EV RANGE. Pour préciser le rôle et les apports de chacun dans cette expérimentation, des conventions seront nécessaires entre MOSELLE FIBRE et les communes concernées. Ces trois conventions sont annexées à la présente délibération.

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ACTE** de la clôture de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente initiée en 2020,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'expérimentation avec les communes d'HETTANGE-GRANDE, de ROUSSY-LE-VILLAGE et d'EV RANGE, ainsi que tout avenant ultérieur,
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à signer les éventuelles conventions avec des partenaires (SDIS, Etat, Département) dans le cadre de l'expérimentation ainsi que tout avenant ultérieur,
- ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

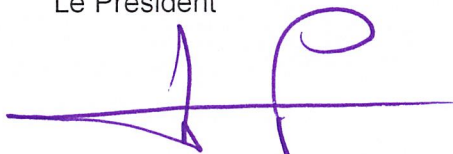
Nombre d'élus participant au vote : 15
Adopté par : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Denis BAUR